



Sailing to Win
La voile pour la victoire

Sailing for Life
La voile pour la vie



FRUITBOWL

youth training regatta

Voile Centrale et Championnat DES MOINS DE 17 ANS DE L'ACY

Événement de Développement du Grand Prix d'Ontario Sailing

du 26 au 29 juillet 2012

Organisation hôte: Hudson Yacht Club Fruitbowl

Autorité organisatrice:

L'Association Canadienne de Yachting

AVIS DE COURSE

1 RÈGLES

- 1.1. La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2. L'Appendice P s'applique tel que modifié par l'article 1.3.
- 1.3. Les règles P2.2 et P2.3 ne sont pas en vigueur et la règle P2.1 est modifiée de sorte qu'il est en vigueur pour toute pénalité.
- 1.4. Le préambule de la partie 4 ainsi que l'article 40 des Règles de course à la voile sont modifiés pour exiger que les concurrents soient tenus à porter des vestes de sauvetage approuvées par Transports Canada, et ce en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau, sauf quand ils sont en train de changer de vêtements.

2 PUBLICITÉ

2.1s bateaux peuvent être tenus d'afficher des publicités choisies et fournies par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte aux participants admissibles dans les classes suivantes:

Opti Vert nés en 1997-2004 (8-15 ans), première année de compétition

Opti Rouge: nés 1997-1999 (13-15 ans)

Opti Bleu: nés 2000-2001 (11-12 ans)

Opti Blanc: nés 2002-2004s (8 – 10 ans)

Laser 4.7 12-16 ans

Laser Radial 12 ans et plus

Laser 16 ans et plus

Classe des 29er 15 ans et plus

Club 420 12 ans et plus

Planche à voile 15 ans et plus

2.4m ouvert

Class-ouverte ouvert

* âgés en date du 31 décembre 2012

3.2 Les participants admissibles peuvent s'inscrire en ligne aux sites web suivants Hudson Yacht club et l'ACY

- 3.3 Tous les participants doivent présenter une preuve d'âge et leur carte de membre de l'ACY conformément à la RCV 75 (admissibilité) – voir pièce jointe 1.
- 3.4 Tous les concurrents doivent présenter au comptoir de réception de la régata une décharge de responsabilité et un formulaire d'autorisation médical signés par un parent. Ces documents peuvent être téléchargés lors de l'inscription en ligne.
- 3.5 Pour les participants n'ayant pas atteint l'âge du consentement, un parent doit désigner par écrit un parent ou un adulte qui sera responsable du participant pendant l'épreuve

4 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont comme suit : Le paiement des frais doit accompagner l'enregistrement. Les frais d'enregistrement par internet sont de \$130 par personne et ils incluent 2 jours de clinique, le lunch pour les 4 jours et le souper du samedi (des billets supplémentaires sont disponibles pour le souper du samedi). Les frais d'enregistrement sur site (HYC) sont de \$150. Les frais d'enregistrement pour les entraîneurs sont de \$70.00 en ligne et de \$90.00 sur site. Ce coût inclus pour eux en surplus l'essence pour leur bateau et un souper « coach dinner party ».

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à l'inscription au Hudson Yacht Club

6 LIEU

- 6.1 Le Club de voile de Hudson est situé dans la ville de Hudson sur le Lac des Deux Montagnes.
- 6.2 Les participants de la régata et les campeurs inscrits peuvent utiliser les installations du Club au cours de la régata.
- 6.3 Les lois et règlements du Club de HYC ne permettent pas la présence des chiens sauf qu'à l'aller et retour aux bateaux à l'encrage.

7 LES PARCOURS

Trois parcours seront établis. Ils seront soit au vent – sous le vent, soit en trapèze. Détails dans les instructions de course.

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉS

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour pour la classe des 29er.

9 CALENDRIER

Calendrier provisoire

Voile Centrale de l'ACY et HYC Fruitbowl

Mercredi, 25 juillet, 2012

Schedule des événements	
Mercredi 25 juillet 2012	
1600-2000	Enregistrement et inscription
2000-2130	Réunion des entraîneurs
Jeudi 26 juillet 2012	
0730-0900	Enregistrement et inscription
0830	Cérémonies d'ouverture
0845	Réunion entraîneurs avec entraîneur ACY
0915	Début des cliniques 'fruitbowl'
1630-1715	Débriefing par tous les entraîneurs
1800-1930	« All Coaches Dinner »
1900	Soirée organisée
Vendredi 27 juillet 2012	
0830	Réunion entraîneurs avec entraîneur ACY
0900	La clinique 'fruitbowl' continue
1400	Course d'entraînement
1630-1715	Débriefing par tous les entraîneurs
Samedi 28 juillet 2012	
0830	Fin de l'enregistrement
0830	Réunion des barreaux
1000	Signal d'avertissement pour la première course de la journée
1630	Débriefing par tous les entraîneurs
1800	Souper de la régata
Dimanche 29 juillet 2012	
1000	Signal d'avertissement pour la première course de la journée
Aucun signal d'avertissement pour une nouvelle course ne pourra être donné après 1400	
1630	Présentation des trophées

10 AMENDEMENTS

Tout amendement à cet avis de course sera publié ici au plus tard le 15 juin 2012.

11 POINTAGE

Sept courses sont à l'agenda et au moins une course doit être validée afin de constituer une série

12 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14 PRIX

Des prix seront distribués comme suit:

- Des médailles de l'ACY seront remises aux trois premiers dans chaque classe
- Trophée du Championnat de l'Est du Canada 15 ans et moins de l'ACY
- D'autres prix peuvent être décernés

15 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile.

16 SÛRETÉ

Chaque bateau doit être muni d'un cordage flottable d'au moins 5m x 7mm attaché à l'étrave pendant qu'il est sur l'eau. Il n'est pas permis d'utiliser d'autres câblage ou équipement pour cette fin.

17 DROITS D'UTILISER LE NOM ET LA RESSEMBLANCE

De par sa participation, un concurrent ou une concurrente accorde automatiquement à l'autorité organisatrice ainsi qu'aux commanditaires de l'événement le droit, et ce à perpétuité, de réaliser, utiliser et présenter de temps à autre et à leur discrétion, tout film, image et film télévisé en direct ou enregistré et autres productions montrant le concurrent ou la concurrente pendant la durée des compétitions de l'événement auquel il/elle participe et pour tout matériel associé à l'événement sans compensation.

18 HÉBERGEMENT

18.1 Un nombre limité d'emplacements pour le camping est disponible sur le site du HYC. L'attribution des emplacements de camping sera sur une base premier arrivé qui s'enregistre et s'inscrit.

18.2 Il existe d'autres choix d'hébergement dont la liste est disponible sur le site web du HYC. Voir les détails en ligne à l'adresse : www.hudsonyachtclub.com.

19 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

Hudson Yacht Club ,10 Yacht Club Road, Hudson QC, Canada, J0P 1H0
Tel: 450-458-5326 Fax 450-458-5141

info@hudsonyachtclub.com

<http://maps.google.ca/maps?hl=en&tab=w1>

Pièce jointe 1 :

Application de la RCV 75 pour déterminer l'admissibilité des participants aux épreuves de l'ACY et aux compétitions nationales de voile au Canada

Les participants doivent présenter les pièces suivantes à l'enregistrement afin de confirmer leur admissibilité à l'épreuve :

1. Carte de membre de l'ACY (et preuve d'âge valide pour les épreuves ayant une limite d'âge); ou
2. Preuve d'adhésion à un club membre de l'ACY, à un autre organisme membre de l'ACY, ou à une autre autorité nationale membre de l'ISAF* (et preuve d'âge valide pour les épreuves ayant une limite d'âge);

Un participant sans

- carte de membre de l'ACY, ni
- preuve d'adhésion à un club membre de l'ACY, à un autre organisme membre de l'ACY, ni
- preuve d'adhésion à une autre autorité nationale membre de l'ISAF

peut se procurer une licence de course pour l'épreuve au comptoir d'enregistrement.

Les cartes de membre de l'ACY sont délivrées par les associations provinciales de voile, qui les distribue aux clubs membres. Les directeurs ou gérants des clubs les remettent ensuite à leurs membres.

Preuves d'âge acceptées :

- Passport valide;
- Pièces d'identité délivrées par les provinces (ex. : permis de conduire, carte d'assurance-maladie);
- Pièces d'identité avec photo délivrées par les municipalités comprenant le nom complet et la date de naissance;
- Pièces d'identité avec photo délivrées par les écoles comprenant le nom complet et la date de naissance;

Preuves acceptées d'adhésion à un club membre de l'ACY ou autre organisme :

- Carte de membre d'un club ou autre organisme membre de l'ACY ou d'une autre autorité nationale membre de l'ISAF (la carte doit indiquer le nom du détenteur et le type d'adhésion);
- Document officiel (original, télécopie ou fichier électronique) du directeur d'un club ou autre organisme membre de l'ACY comprenant l'en-tête du club ou de l'organisme, le nom du participant et le type d'adhésion ou d'affiliation à l'organisme;
- Référence sur place à une liste de membres sur le site Web officiel de l'organisme comprenant le nom complet et le type d'adhésion ou d'affiliation.

La liste des clubs et organismes membres de l'ACY peut être consultée dans la [section des membres du site Web de l'ACY](#).